



modification d'un contrat,sans mon accord signé

Par **garde**, le **07/11/2009** à **13:29**

Bonjour

Je possédais un contrat d'assurance auto sans franchises,lors d'un changement de véhicule Clio pour une autre clio,j'ai seulement fournis les coordonnées de la carte grise, pour modifier l'immatriculation sans demander de modificatios de contrat.Lors d'un récent bris de glace,je me suis aperçu que l'on m'avait attribué des franchises pour bris de glace,vol incendie.

Or je n'ai jamais siné d'avenant à cette modification de contrat,il se trouve que j'ai été à nouveau victime d'un bris de glace,ainsi que du vol d'un téléviseur que je venais d'acheter. J'ai demander a l'assurance (Crédit Mutuel) de me prouver que j'avais bien signer cet avenant,restant persuadé que cà n'est pas le cas.

J'ai donc dû déboursé2 fois 48€ pour bris de glace,et perdu 191€ sur l'achat du téléviseur dont le prix est de 372,99€.

Quelles sont doc les démarche à faire pour récupérer ces avances.

Merci de votre réponse.